

Foire aux questions : RGIE 2020

- Qu'est-ce que le RGIE ?

- Le RGIE est le Règlement général sur les installations électriques. Il reprend les principales dispositions légales générales relatives aux installations électriques. Le RGIE a été instauré par l'arrêté royal du 10 mars 1981. Il s'applique aux installations électriques mises en service après le 1^{er} octobre 1981. Il fournit une série de mesures de protection contre les effets de l'électricité et inclut également des prescriptions relatives au choix et à l'utilisation des conduites, des machines et des appareils électriques.

- Comment les systèmes avec tenue au feu doivent-ils être identifiés ?

- Vergokan propose des étiquettes autocollantes de qualité que l'installateur peut compléter. Vous pouvez les acheter sous la référence BSTAG.

Les informations qui doivent être fournies au minimum sont les suivantes :

- installateur et année,
- numéro de certificat et construction,
- durée de tenue au feu (E30-E60-E90),
- charge maximale admissible.

FIRE RESISTANT FR2 SYSTEM	
Atkore Vergokan	INSTALLER <input type="text" value="Name"/>
DIN4102-12 class	DATE <input type="text" value="15.06.2020"/>
E90	CERTIFICATE # <input type="text" value="ABP-MPA-E-20-0014"/>
	CONSTRUCTION <input type="text" value="Nbr 5"/>
	MAX. LOAD <input type="text" value="20"/> Kg/m

- **Qu'est-ce que le CPR ?**

- Le CPR (**C**onstruction **P**roducts **R**egulations, Règlement sur les produits de construction) est la norme européenne qui définit la **réaction au feu** des conducteurs isolés et des câbles d'énergie pour la tenue au feu.

Classe Euro	Câble	Classification	Critères additionnels	Contribution au feu
A ca	incombustible	EN-ISO1716		aucune
B1 ca	protection au feu améliorée	EN-50399 EN60332-1-2	densité de la fumée s1,s2 acidité de la fumée a1,a2 formation de gouttelettes d0,d1	très minime
B2 ca				minime
C ca				limitée
D ca				moyenne
E ca	Standard	EN60332-1-2		très élevée

- « s » : niveau de formation de fumée => s1 est obligatoire
- « a » : niveau de nocivité de la fumée => a1 est obligatoire

- Mesures de précaution contre les incendies :
L'utilisation de conducteurs isolés et de câbles d'énergie de types SA et SD ou avec déclaration complémentaire a1/s1 est obligatoire dans les lieux suivants :
 - des espaces utilisés comme voies d'évacuation dans des constructions (cages d'escalier et couloirs, par exemple), à l'exception de ceux situés dans les environnements résidentiels,
 - les locaux publics pouvant accueillir 50 personnes minimum,
 - les tunnels considérés comme des ouvrages d'art.

- **Les câbles de données ou de signalisation relèvent-ils du nouveau RGIE ?**

- Oui. Dans le nouveau RGIE, aucune distinction n'est faite, pour la tenue au feu en cas d'incendie, entre les câbles d'alimentation en énergie et les câbles de données ou de signalisation.

- **Puis-je ajouter des câbles à un système avec tenue au feu (FR2) ?**

- Oui, les câbles ajoutés doivent cependant également être de type FR1 ou FR2 et la charge maximale ne peut jamais être dépassée. La catégorie de tenue au feu des câbles doit être conforme à celle indiquée sur l'étiquette.
- Vous ne pouvez donc pas ajouter de conducteurs électriques ou de câbles sans certificat de tenue au feu à un système avec tenue au feu (FR2).

- **Quelle est la différence entre F1/F2 et FR1/FR2 ?**
 - « F » désigne la réaction primaire au feu des câbles résistants au feu. Nous distinguons deux niveaux :
 - F1 : câbles qui ne propagent pas la flamme et s'éteignent eux-mêmes à peu de distance du foyer qui les enflamme,
 - F2 (niveau plus strict que le niveau F1) : câbles F1 en faisceau et en position verticale qui ne propagent pas la flamme.
 - « FR » (Fire resistance, résistance au feu) caractérise l'aptitude d'un conducteur et d'un câble isolés à résister au feu en cas d'incendie.
 - FR1 = test incendie pour la tenue au feu du câble.
 - FR2 = test incendie qui détermine la durée de tenue au feu du câble et du montage

- **Les produits sans halogène sont-ils obligatoires ?**
 - Oui, ils sont obligatoires dans les locaux accessibles au public (> 50 personnes), au niveau des voies d'évacuation de constructions (à l'exception de ceux situés dans des unités d'habitation), dans les tunnels considérés comme des ouvrages d'art et dans d'autres lieux déterminés par l'analyse des risques.
Les caractéristiques SD (perméabilité à la lumière – « density ») et SA (corrosivité – « acidity ») ou s1/a1 s'appliquent ici.

- **Sur quelle surface peut-on monter un système de support avec tenue au feu ?**
 - Il est possible d'utiliser n'importe quelle surface présentant une résistance au feu au moins égale à celle du système de support. Les ancrages et les chevilles doivent également être certifiés pour la tenue au feu.

- **Quel type de traitement de surface est autorisé dans le cadre de la tenue au feu ?**
 - La galvanisation thermique (HD) est autorisée et est spécifiquement mentionnée sur le certificat.
 - Les systèmes thermolaqués (PE-EP-DU) sont autorisés.
 - La peinture au pistolet ordinaire ou toute autre peinture est INTERDITE.

- **Puis-je utiliser d'autres matériaux (comme l'acier inoxydable) ?**
 - Oui, dans la mesure où la résistance à la traction est supérieure ou égale à celle mentionnée sur le certificat,
 - et où les dimensions sont identiques à la configuration d'origine. Par exemple, le matériau i6WK possède une épaisseur autre que le matériau HDWK et ne peut donc pas être utilisé.

- **Puis-je utiliser d'autres accessoires (tels que des coudes, des raccords en T, des dérivations, etc.) dans le cadre de la tenue au feu ?**
 - Oui, dans la mesure où il y a un support juste avant et juste après chaque accessoire.

- **Puis-je utiliser des couvercles sur les systèmes avec tenue au feu ?**
 - Les couvercles ne sont pas pris en compte dans nos tests et nos certificats. Dans les systèmes avec tenue au feu, ils peuvent avoir une influence négative sur le développement de chaleur et le comportement des câbles.

- **Puis-je effectuer des trajets verticaux en matière de tenue au feu ?**
 - Oui, Vergokan dispose de certificats où cela est spécifiquement décrit.
 - Il doit y avoir une coupure tous les trois mètres dans le système porteur, les câbles sur le mur étant soutenus par un bloc en matériau ininflammable (notre référence : DATWYLER-WUM).